

NUMÉRO SPÉCIAL

Lancement de la Garantie Jeunes le 13 Janvier à Vitré



Améliorer la 1ère expérience professionnelle des jeunes.

En 2013, le Conseil de l'Union Européenne recommandait aux états membres de veiller à ce que dans un délai de 4 mois suivant la perte de leur emploi ou de la sortie de l'enseignement, les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage :

la garantie jeunesse. Cette notion a été reprise en France dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et déclinée en « garantie jeunes ».

Elle vise une fraction de la jeunesse particulièrement fragile, celle qui est sans soutien de famille, passe à travers les institutions, qui est sans protection sociale. Aujourd'hui, un jeune sur cinq vit en-dessous du seuil de pauvreté ; à la Mission Locale, la moitié des jeunes frappant à notre porte est sans ressource.

La garantie jeunes se compose d'une garantie à une première expérience professionnelle (un parcours dynamique associant une multiplication de périodes de travail et de formation) et d'une garantie de ressources qui vient en soutien de cet accompagnement. Elle s'appuie sur un dispositif contractuel et repose sur l'expression par le jeune de sa volonté d'accéder à l'autonomie. Un accompagnement intensif est piloté par des conseillers référents qui coordonne l'ensemble des acteurs.



La Mission Locale du Pays de Vitré amorce ce dispositif innovant à compter du 13 janvier 2015 pour 100 jeunes et s'installera pour ce faire dans les locaux de la Tremoille à Vitré.

Par André Caillet, Président et Bruno Maisonneuve, Directeur

La Garantie Jeunes : une démarche innovante pour l'autonomie des jeunes

- Amorcer une dynamique immédiate d'accès à l'emploi
- Identifier les capacités et les compétences génériques de chaque jeune directement exploitable dans une démarche d'accès à l'emploi
- Développer les compétences sociales, la confiance en soi, l'auto-évaluation, la pratique de l'entraide et de la coopération.
- Acquérir les techniques de communication verbale et non verbale



Qu'est ce que la Garantie Jeunes ... ou pas ?

par Karine Travers
Coordinatrice GJ



- La GJ vise les jeunes en situation de précarité ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité et dont les ressources sont inférieures au plafond RSA.
- La GJ n'est pas un droit ouvert ni une allocation. Le jeune doit vouloir travailler et doit être prêt à venir rencontrer les conseillers chaque jour.
- L'aide financière n'est versée chaque mois que sous conditions ; elle est cumulable avec un revenu d'activité.
- Ce n'est pas le conseiller de la ML qui décide de l'entrée ou de la sortie de la GJ mais une commission départementale.
- C'est une modalité d'accompagnement exigeante avec comme clef d'entrée les mises en situation professionnelle.
- 6 semaines intensives en collectif puis un suivi individuel et/ou des regroupements pour aller vers les employeurs.
- Chaque jeune doit passer plus de 50% de l'année en entreprise (emploi, stage).

Redonner confiance et mettre en action : Chaque jour, une action !

Nous souhaitons mettre en place très rapidement une dynamique d'accompagnement et d'expérimentation. Les six premières semaines sont abordées de manière collective. L'organisation de la GJ est celle de l'entreprise : le groupe doit s'approprier les règles et les codes comportementaux qui régissent une organisation du travail et la relation salariée.

L'investissement du jeune doit être entier et quotidien.

Une charte de vie en groupe sera élaborée par les jeunes eux-mêmes ; le binôme de conseillers (Fanny et Vincent) interagit en permanence avec le groupe est disponible et réactif.

Des actions sont planifiées chaque jour et articulées autour de mises en situation permettant d'acquérir une 1ère expérience professionnelle.

Des points d'évaluation de la progression vers l'autonomie seront effectués régulièrement.

L'autonomie ne sera acquise que dans la mesure où les trois champs de compétences auront été traités : compétences sociales, compétences clefs et compétences professionnelles).



Fanny Crocq
Conseillère
Garantie Jeunes



Roger Fouillet
Chef d'entreprise
Parrain de la 1ère promotion



Vincent Jagline
Conseiller
Garantie Jeunes

Contact : 06 78 64 91 98



SIEGE MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRÉ - 9 place du champ de foire 35500 Vitré
Téléphone : 02 99 75 18 07 - Fax : 02 99 74 59 49 - info@ml-vitre.com - www.ml-vitre.com
ANTENNE MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRÉ - 16 rue Pasteur 35240 Retiers
Téléphone : 02 99 43 08 96 - Fax : 02 99 43 63 77 - info@ml-vitre.com - www.ml-vitre.com

